

**INFORMATION SUR LES DÉCISIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DÉCEMBRE 2021**

Sur la recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration d'Atos SE, réuni le 16 décembre 2021, a décidé :

- étant rappelé que la première attribution d'actions de performance en faveur de M. Rodolphe BELMER devrait intervenir en juillet 2022, et qu'il est prévu que l'évaluation de cette attribution sera basée sur la valeur IFRS 2 du cours de l'action Atos, sur la base du cours de clôture de l'action le jour de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration ;
- compte tenu de la volatilité actuelle du cours de l'action Atos et des échanges avec certains actionnaires de la Société, de se réserver le droit d'appliquer, au moment de sa décision d'attribution, une réduction sur le montant de l'attribution autorisé par la politique de rémunération du Directeur Général, en calculant la quantité d'actions attribuée sur la base de la moyenne du cours de l'action Atos au cours des 20 jours de bourse précédant l'entrée en fonction du Directeur Général au sein de la Société, au lieu du cours de bourse au moment de l'attribution.

En tout état de cause, la nouvelle politique de rémunération du Directeur Général sera détaillée dans le document d'enregistrement universel 2021 et soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle prévue le 18 mai 2022, conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.